

## La FFEC toujours représentative dans la Convention collective des entreprises de services à la personne

Communiqué de presse

**Boulogne-Billancourt, le 15 avril 2025 – La Fédération Française des Entreprises de Crèches reste négociatrice de la Convention collective des entreprises de services à la personne.**

*Contexte : tous les 4 ans, les organisations patronales doivent démontrer à la direction générale du Travail leur représentativité à au moins 8% des entreprises adhérentes à une organisation patronale de la branche (au 31 décembre 2023 pour cet exercice) et/ou 8% des salariés de ces entreprises (en décembre 2022 pour cet exercice), sur la base de leurs déclarations attestées par Commissaires aux comptes.*

### Le Haut Conseil du Dialogue Social du 8 avril 2025 confirme la représentativité de la FFEC

Organisations Patronales de la Branche des Entreprises de Services à la personne (IDCC 3127)	Audience entreprises	Audience salariés
SESP (FESP)	28.52%	41.14%
Fédésap	53.51%	40.97%
SYNERPA	9.11%	9.68%
FFEC	8.85%	8.21%

Les chiffres devront être confirmés par arrêté ministériel après une ultime phase d’instruction.

Au titre des entreprises comme des salariés, **la Fédération Française des Entreprises de Crèches devrait conserver sa place aux négociations de la convention collective** des entreprises de services à la personne et pourra ainsi continuer à porter la voix des entreprises de crèches et de micro-crèches dans le dialogue social.

### La Fédération Française des Entreprises de Crèches appelle à la reprise du dialogue social dans la branche professionnelle des entreprises de services à la personne

Depuis le 13 mars 2025, les organisations syndicales de salariés ont « *mis en suspend toute négociation pour [...] laisser le temps de revenir à la raison* » aux deux fédérations FESP et Synerpa qui ont déclaré vouloir s’opposer à l’accord de prévoyance signé par toutes les organisations syndicales, la Fédésap et la FFEC<sup>1</sup>.

A nouveau, **la Fédération Française des Entreprises de Crèches appelle les organisations patronales FESP et Synerpa à permettre la réouverture du dialogue social en acceptant de ne pas s’opposer à un accord qui garantit à tous les salariés de notre branche une couverture en cas d’invalidité et de décès, dès le premier jour de leur intégration.**

Pour la FFEC, l’objectif est clair, partagé avec la Fédésap<sup>2</sup> : bâtir une véritable filière professionnelle respectueuse des salariés et des entreprises dans un contexte économique contraint, renforcer la reconnaissance des métiers et insuffler un nouvel élan à notre Convention Collective, treize ans après sa création.

### Le secteur des entreprises de services à la personne adhérentes d’une organisation en croissance « extraordinaire »

La Fédération Française des Entreprises de Crèches appelle les services de l’État à faire preuve de la plus grande vigilance dans la vérification des chiffres déclarés par chacune des organisations et attestés par Commissaires aux comptes. Elle signale que les services de l’OPCO EP réalisent chaque année un panorama de branche accessible au public, sur la base des chiffres remontés par les différentes administrations<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Communiqué des 4 OS signataires : <https://fgtafo.fr/wp-content/uploads/2025/03/2025-03-24-Communique-de-Presse-ESAP-FINAL.pdf>

<sup>2</sup> Communiqué Fédésap-FFEC : <https://ff-entreprises-creches.com/app/uploads/2025/03/cp-ffec-fedesap-prevoyance-24032025.pdf>

<sup>3</sup> Dernière édition 2023 accessible ici : <https://www.opcoep.fr/observation#Branches-professionnelles>

Organisations Patronales	Nombre d'entreprises 2017	Nombre d'entreprises 2021	Nombre d'entreprises 2025	Audience entreprises
SESP (FESP)	823	1 921	1 891	28,52%
Fédésap	852	2 003	3 548	53,51%
SYNERPA	201	448	604	9,11%
FFEC	410	544	587	8,85%
<b>Total</b>	<b>2 286</b>	<b>4 916</b>	<b>6 630</b>	<b>100%</b>

En deux mesures, le nombre d'entreprises de service à la personne adhérentes d'une organisation patronale a progressé de + de 190%, pouvant démontrer une forte implication des employeurs du secteur dans les organisations qui portent leurs voix dans le dialogue avec les interlocuteurs publics et sociaux.

Ce nombre d'entreprises adhérentes à une organisation en décembre 2023 est à comparer avec le panorama de la branche recensant en 2023, 6 717 entreprises pour tout le secteur<sup>4</sup>, soit **environ 98% des entreprises du secteur adhérentes à une organisation patronale !**

Organisations Patronales	Nombre de salariés 2017	Nombre de salariés 2021	Nombre de salariés 2025	Audience salariés
SESP (FESP)	48 497	109 086	124 245	41,14%
Fédésap	35 021	92 256	123 717	40,97%
SYNERPA	15 053	25 848	29 237	9,68%
FFEC	10 783	19 612	24 800	8,21%
<b>Total</b>	<b>109 354</b>	<b>246 802</b>	<b>301 999</b>	<b>100,00%</b>

En deux mesures, le nombre de salariés d'entreprises de service à la personne adhérente d'une organisation patronale a progressé de + de 170%.

Ce nombre de salariés est à comparer avec le panorama de l'OPCO EP pour la branche professionnelle des entreprises de services à la personne : 125 682 emplois en équivalent temps plein selon les données URSSAF 2022<sup>5</sup> et 64% des salariés travaillant à temps partiel selon les données INSEE 2020<sup>6</sup>.

Par déduction, on pourrait donc estimer qu'il existe dans la branche 108 700 salariés à temps plein (36% des salariés d'entreprises adhérentes) et 193 300 salariés pour l'équivalent de 16 982 ETP (soit 11,38 salariés pour 1 ETP), soit **une durée statistique moyenne de temps partiel de 0,09 ETP, soit moins d'une demie-journée par semaine ?!**

Au vu du **caractère aberrant de plusieurs de ces chiffres**, la Fédération Française des Entreprises de Crèches :

- **demande** à ce que l'ensemble des chiffres déclarés par les organisations patronales de la branche des entreprises de services à la personne bénéficient d'un **recomptage intégral par les services de l'État**
- **s'engage à fournir aux services de l'État les données transmises au Commissaire aux comptes** qui a certifié la déclaration FFEC.

**La FFEC ne doute pas que les 3 autres organisations patronales candidates formuleront la même demande**, y compris celle qui voit son nombre d'adhérents baisser de 2% mais le nombre de salariés prospérer de 14%.

Contact presse : Elsa HERVY Déléguée générale - 06 38 54 49 73 [elsahervy@ff-entreprises-crèches.com](mailto:elsahervy@ff-entreprises-crèches.com)

#### A propos de la FFEC : – chiffres au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de Crèches réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec **3 100 établissements**, soit **72 000 places de crèches** en France et employant **29 000 salariés**, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées.

La FFEC rappelle qu'elle ne s'exprime que pour [ses membres](#)<sup>7</sup> qui en sus de la réglementation strictement identique pour toutes les crèches publiques et privées, associations ou entreprises, ont choisi de s'appliquer une [Charte éthique](#) rappelant leurs engagements notamment pour la bienveillance des professionnels de crèches et la qualité d'accueil des enfants.

<sup>4</sup> Dernière édition disponible, 2023, page 5 : <https://www.opcoep.fr/ressources/centre-ressources/branches/esap/panorama-entreprises-services-a-la-personne-2023-opcoep.pdf>

<sup>5</sup> Page 5 présentation citée supra, sur la base des chiffres URSSAF 2022

<sup>6</sup> Page 17 présentation citée supra – sur la base des chiffres INSEE 2020

<sup>7</sup> La FFEC rappelle que l'entreprise People & Baby n'est plus adhérente depuis 2011 de la FFEC et qu'elle est désormais membre de la Fédération du service aux particuliers ([FESP](#))